



VILLE DE SAINTE-ADÈLE

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT:

Le conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire du 19 mars 2018, les projets suivants qui modifient la réglementation d'urbanisme :

- Le premier projet de règlement 1200-2012-Z-25 amendant le règlement de zonage 1200-2012-Z
- Le premier projet de règlement 1200-2012-Z-26 amendant le règlement de zonage 1200-2012-Z
- Le premier projet de règlement 1200-2012-C-2 amendant le règlement de construction 1200-2012-C

Pour faire suite à l'adoption de ces projets de règlement se tiendra une assemblée publique de consultation le **mercredi 4 avril 2018, à 19 h**, dans la salle du conseil, située au 1386, rue Dumouchel et ce, en conformité des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Au cours de cette assemblée, madame la mairesse ou un membre du conseil désigné par elle expliquera les projets de règlement ainsi que les conséquences de leur adoption. Elle entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Les projets visés par cette assemblée sont les suivants :

1) Règlement 1200-2012-Z-25

Titre : Projet de règlement 1200-2012-Z-25 amendant le règlement de zonage 1200-2012-Z.

L'objet de ce règlement :

Visé à apporter certaines corrections à la réglementation d'urbanisme (omnibus 2018).

Toutes les zones de la ville sont visées par cet amendement.

2) Règlement 1200-2012-Z-26

Titre : Projet de règlement 1200-2012-Z-26 amendant le règlement de zonage 1200-2012-Z.

L'objet de ce règlement :

Visé à autoriser les résidences multifamiliales de 6 logements dans la zone CM-004 (boulevard de Sainte-Adèle, au nord du centre-ville).

La zone visée CM-004 est délimitée sur le boulevard de Sainte-Adèle (partie ouest) entre un lot au nord de la rue Pilon et un lot au sud de la rivière au Mulet (dans le secteur du chemin du Golf et du Mont-Sauvage).

CES DEUX PROJETS CONTIENNENT UNE OU DES DISPOSITIONS PROPRES À UN RÈGLEMENT SUSCEPTIBLE D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE.

3) Règlement 1200-2012-C-2

Titre : Projet de règlement 1200-2012-C-2 amendant le règlement de construction 1200-2012-C

L'objet de ce règlement :

Visé à corriger certains éléments de la réglementation d'urbanisme (omnibus 2018).

CE PROJET NE CONTIENT AUCUNE DISPOSITION PROPRE À UN RÈGLEMENT SUSCEPTIBLE D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE.

Les projets des règlements et le plan des zones visées et contiguës peuvent être consultés au Service du greffe, situé au 1381, boulevard de Sainte-Adèle, aux heures régulières de bureau. Le plan de zonage peut être également consulté sur le site internet de la ville dans la section « publications ». Toute personne qui voudrait obtenir des renseignements concernant ces projets de règlement est priée de communiquer avec le Service d'urbanisme ou le Service du greffe au numéro de téléphone suivant : (450) 229-2921.

FAIT À SAINTE-ADÈLE, ce 28 mars 2018

Le greffier adjoint

Yan Senneville, OMA